

✓ Le système d'alarme

Un système d'alarme n'a d'intérêt que s'il est relié à une astreinte réactive. Si vous n'êtes pas en mesure d'effectuer vous-même la levée de doute, vous pouvez faire appel aux services d'une société de télésurveillance.

Il est préférable d'opter pour une **redondance** du système de **transmission** (filaire et GSM).

✓ Le système de vidéoprotection

Outre son aspect dissuasif, il fournit des éléments importants en cas de méfait. Il peut également permettre d'effectuer la **levée de doute à distance**, lors du déclenchement d'une alarme. Dans les lieux ouverts au public, son installation requiert une **autorisation préfectorale**.

Même pour des caméras fixes, il est préférable d'employer des boîtiers hémisphériques à visière opaque ne laissant pas deviner leur orientation.

✓ L'utilisation de badges

Ils permettent de mettre en place un contrôle d'accès, en particulier sur les zones sensibles et offrent une certaine traçabilité des flux.



✓ Les traceurs GPS

Dissimulés sur les contenants, les caisses ou les palettes, ils offrent des informations sur la localisation de la marchandise.



✓ Si votre entreprise est amenée à gérer plusieurs sites, une **harmonisation du matériel de protection** est souhaitable et avantageuse en terme économique, d'évolutivité et de maintenance.

Le partenaire de votre sûreté



✓ Dans le cadre de la lutte contre le **vol**, le **recel** et la **contrefaçon**, de nombreuses techniques de protection se développent. Elles sont intégrées dans l'étiquette, la capsule, le bouchon, la bouteille ou la caisse. Il peut s'agir de marquages codés ou non (texte à encre reconnaissable, hologramme, QR code etc.), visibles ou invisibles (système synthétique, étiquette, laser etc.), pouvant garantir l'intégrité et la traçabilité du produit. En général, plusieurs niveaux de protection complémentaires sont utilisés sur un même support.



Que faire lors d'un cambriolage ?

✓ Si vous êtes victime d'un cambriolage, **préservez l'intégrité des lieux**, en interdisant toute intrusion ou transformation, jusqu'à l'arrivée des forces de l'ordre.

✓ **Alertez nos services immédiatement** en composant le



Conseils de prévention contre la malveillance

La Protection dans le milieu Viticole



L'organisation sûreté

✓ Le délinquant est une personne rationnelle qui cherche à obtenir un maximum de gain en prenant un minimum de risque. Son choix se portera donc naturellement vers les entrepôts et entreprises viticoles présentant le moins de difficultés.

✓ **Évaluer** les **risques** et les points de **vulnérabilité** de l'entreprise est une étape préventive incontournable. Les moyens à mettre en œuvre ne sont pas forcément contraignants ou onéreux.

✓ Diminuer le risque d'être victime d'un acte de malveillance c'est d'abord avoir un comportement quotidien de vigilance et de bon sens. Il est indispensable d'intégrer que **la sûreté est l'affaire de tous**.

La gestion organisationnelle

✓ Une bonne gestion des flux débute par une **signalétique** claire et visible aux divers accès.

✓ Sensibilisez régulièrement vos **employés** sur les consignes de sécurité / sûreté.

✓ Assurez une bonne **gestion des clés**, surtout au niveau du personnel.

✓ Veillez à bannir toute routine ou **mauvaise habitude** (ex : porte arrière laissée ouverte après une livraison, utiliser toujours le même itinéraire pour déposer des fonds...).



✓ Isolez physiquement et hermétiquement les **zones de stockage des grands crus**. Les marchandises les plus sensibles doivent être positionnées en hauteur (non accessible à hauteur d'homme). De préférence, elles seront concentrées en un point unique.

✓ De manière générale, les produits les plus onéreux ne devront pas être placés à proximité de la délimitation périmétrique, des accès, ou des grilles internes de l'entrepôt.

✓ Établissez, au moins une à deux fois par an, un **inventaire des stocks**.



✓ Les **outils** et les **accessoires** doivent être rangés en fin de service. Même si à vos yeux ils ne représentent aucune menace, ceux-ci peuvent servir à pénétrer dans vos locaux.

✓ Ne disposez pas de **matériel** (cuve, palette ...) ou de véhicule aux **abords** (internes et externes) de votre établissement, car ils peuvent faciliter l'escalade ou l'intrusion en périmétrie.

La protection mécanique

✓ Élément primordial dans la mise en sûreté d'un site, la protection mécanique doit **ralentir, voire dissuader le délinquant**.

✓ La présence d'une **clôture** difficilement franchissable et d'un portail délimitent distinctement et légalement votre propriété tout en constituant le premier obstacle à l'intrusion.

✓ En fonction de la configuration des lieux et des biens à protéger, ces éléments peuvent être complétés par des bavolets, des fossés, des merlons, des rails ou des plots rendant difficile le passage d'un véhicule.

✓ La **végétation** environnante ne doit pas permettre la dissimulation ou faciliter l'escalade d'une façade. En revanche, elle peut être utilisée pour compléter efficacement, voire remplacer, la clôture périmétrique.

✓ Un **éclairage homogène sur l'ensemble du site et en particulier en périmétrie** complique l'approche du délinquant et facilite la surveillance. De nuit, son déclenchement peut être limité à la détection de mouvement.

✓ Dans le cas où l'enveloppe du bâtiment est constituée par du bardage, l'intrusion peut être détectée en amont et il est possible de **renforcer la structure**.

✓ La **toiture** et les **skydômes** sont des points à ne pas négliger dans la prévention contre l'intrusion.

✓ Au niveau des rampes d'accès, les **rideaux métalliques** équipés de serrures de haute qualité et d'une détection d'ouverture constituent un moyen efficace pour lutter contre la malveillance.

✓ De même, la qualité de **résistance** de vos **ouvertures** donnant sur l'extérieur (portes, verrous, fenêtres et barreaux) doit faire l'objet d'une attention particulière.

✓ Soyez très vigilant à la **cohérence des matériaux** employés. Une bonne protection mécanique montée sur une cloison fragile ou un encadrement de mauvaise qualité ne peut pas répondre à votre attente.

✓ La mise en place d'un **coffre-fort** doit faire l'objet d'une analyse normalisée quant à son emplacement, son usage et la nature des biens qu'il va contenir.

✓ Protégez les **lignes téléphoniques** et les **câbles** destinés à transmettre les signaux d'alarme.

La protection électronique



✓ Elle a pour objet de compléter les protections mécaniques, de détecter une **intrusion** et de permettre la **transmission** d'une **information** fiable et rapide.

✓ En fonction de la configuration de l'entreprise et de sa sensibilité, la **détection électronique** peut se réaliser au niveau de la délimitation périmétrique (clôture), de l'enveloppe d'un local, de ses accès, de ses volumes intérieurs sensibles et du coffre-fort ou de l'armoire forte. Elle permet de signaler une présence non désirée avant que les locaux ne fassent l'objet d'une effraction et favorise les délais d'intervention.

✓ **Les dispositifs de détection**

La détection volumétrique est la technique la répandue. Dans certains cas, une **détection à l'ouverture ou au choc** sur un ouvrant peut se révéler plus adaptée.